

Nouakchott, le **06 MAR 2025** في انواكشوط،

Numéro: \_\_\_\_\_ : الرقم

ARMP/Pr: **049 - 2025** : س ت ص ع

الرئيسة *La Présidente*

### AVIS D'ANNULATION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 06 mars 2025, sur le recours introduit par l'ETS EL MOUHAMEDIYA contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP de TAAZOUR, du lot 1/BAT 3 du marché relatif aux « travaux de construction, d'extension et de réhabilitation de 132 infrastructures scolaires (écoles, collèges et lycées) dans (7) sept Moughataa de Nouakchott, répartis en 23 lots distincts. » objet du DAO N°002/CPMP/TAAZOUR/2024 :

- Dit fondé le recours;
- Annule la décision d'attribution provisoire du lot en question et ordonne la reprise de l'évaluation des offres, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAO, aux analyses et aux conclusions développées dans la décision y afférente ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : [www.arpmp.mr](http://www.arpmp.mr).

Khadija BOUKA

